

DL-24 051989-11578

Si malgré nos recherches, il s'est avéré impossible de joindre les ayants droit d'auteurs ou d'éditeurs d'ouvrages, de cartes postales anciennes ou de photos, dont nous avons néanmoins tenu à reproduire certains documents, nous espérons que cette occasion leur permettra de se révéler à nous. "Droits réservés" pour cette catégorie de documentation.

Document de couverture : *La prise de la Bastille (Doc. B. M. Dole)*

Réalisation Gérard Tisserand - Corinne Poirieux  
Copyright Editions HORVATH, 27, Bd Charles de Gaulle, 42120 LE COTEAU  
I.S.B.N. 2-7171-0592-1

702939

Michel PÉRONNET  
Jean-Charles VARENNES

93

LA  
**RÉVOLUTION**  
**DANS LE DÉPARTEMENT**  
**DE**  
**L'ALLIER**

1789-1799

303

HORVATH

## CHRONOLOGIE DE LA RÉVOLUTION EN ALLIER

- 1-6 septembre 1788 : réunion de l'Assemblée provinciale.  
 30 décembre 1788 : la commission intermédiaire se prononce en faveur d'états généraux.  
 24 janvier 1789 : convocation des états généraux.  
 16 mars 1789 : les trois ordres de la sénéchaussée se réunissent à Moulins.  
 21 mars 1789 : à Moulins les représentants de la noblesse renoncent spontanément à leurs privilèges. Ils acceptent une répartition égalitaire de l'impôt national.  
 20 mai 1789 : une troupe d'hommes et de femmes attaquent un convoi de grains aux environs du Donjon.

### 1790

- 23 janvier : le Bourbonnais compte sept districts.  
 26 janvier : les limites du département sont définitivement fixées. Moulins, comptant 18 476 âmes est désigné comme chef-lieu.  
 26 février : la rivière d'Allier donne son nom au département.  
 26 mai : l'assemblée électorale se réunit pour élire les administrateurs du département..  
 21 juillet : le département demande aux districts un état détaillé de tous les membres du clergé régulier et séculier.

### 1791

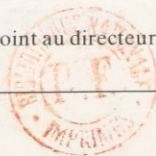
- 31 janvier : le Directoire du département décide de procéder à l'élection d'un évêque pour remplacer Desgallois de La Tour.  
 15 février : l'abbé Laurent est élu évêque du département.  
 22 juin : Moulins apprend "l'enlèvement du roi".  
 25 août : réunion de l'Assemblée électorale devant élire les députés à l'Assemblée nationale.  
 15 novembre : Dalphonse harangue le bataillon fourni par le département.

### 1792

- 6 mars : création de la société « Les Amis de la Constitution » à Moulins. Lakanal y prendra la parole.  
 14 avril : le Directoire de l'Allier ordonne l'inventaire des meubles des émigrés.  
 24 avril : plantation du premier arbre de la liberté à Moulins.  
 mai-avril : inquiétudes au sujet des subsistances.  
 24 juin : arrestation du maréchal de camp Giraud des Echerolles.  
 28 juin : un groupe de citoyens moulinois s'adresse à l'Assemblée parisienne.  
 14 juillet : un courrier extraordinaire annonce à Moulins que la Patrie est en danger.  
 15 août : réquisition des chevaux et des mulets des émigrés. Décret enjoignant à la proche famille des émigrés de demeurer dans leur commune.  
 27 août : le département demande trois millions de boisseaux de grains pour l'hiver.  
 2 septembre : l'Assemblée électorale se réunit au Donjon pour élire les députés à la Convention.  
 25 septembre : proclamation à Moulins de l'abolition de la Royauté.  
 30 septembre : création d'un comité de subsistances.  
 26 octobre : la Marseillaise est chantée pour la première fois à Moulins autour d'un arbre de la liberté.  
 7 novembre : le recensement des grains ne peut se faire à Chevagnes.  
 17 novembre : le marché de Moulins est dépourvu de grains.

### 1793

- 7 janvier : la direction du département enjoint au directeur du district du Donjon de visiter et de désarmer le château de Précord.



- 9 mars : Forestier et Fauvre-Labrunerie sont envoyés en mission dans l'Allier.  
 21 mars : création d'un comité de surveillance dans chaque commune.  
 10 juin : arrestation à Moulins de Brissot, chef des Girondins.  
 19 juin : le Conseil général de la commune de Moulins convoque la section de la ville pour désigner les suspects.  
 26 juin : à Moulins, l'envoyé Forestier accélère les travaux de la manufacture d'armes.  
 9 août : le calendrier républicain est imposé, le costume républicain recommandé, l'appellation de citoyen et le tutoiement deviennent obligatoires. Il n'y a plus de domestiques mais des " officieux ".  
 23 août : un décret institue le service obligatoire.  
 1<sup>er</sup> septembre : des commissaires parcourent le département pour y requérir les substances nécessaires à Moulins.  
 3 septembre : publication du décret concernant la levée en masse.  
 25 septembre : Fouché arrive à Moulins.  
 29 septembre : Fouché fait célébrer une fête civique.  
 1<sup>er</sup> octobre : Fouché organise le comité de surveillance de Moulins.  
 8 octobre : le Directoire de l'Allier ordonne de brûler tous les papiers pouvant établir ou renseigner sur les droits féodaux. « Cet autodafé sera le tombeau du despotisme ».  
 17 octobre : l'usage du calendrier républicain est imposé pour les registres d'état civil de Moulins.  
 5 décembre : 32 suspects sont envoyés de Moulins à Lyon pour y être jugés. Ils seront guillotins en janvier 1794.  
 20 décembre : l'église de Toulon-sur-Allier (Mont-Libre) devient temple de la raison.

#### 1794

- 7 février (19 pluviôse an II) : le port de la cocarde républicaine et le tutoiement sont obligatoires à Moulins et la vente des jeux de cartes " souillés " de l'effigie des rois, est interdite.  
 Thermidor an II : arrestation des enfants Bourbon Busset.  
 7 novembre : suppression du comité de surveillance.  
 16 novembre (26 brumaire an III) : réorganisation de la société populaire de Moulins.  
 2 décembre (12 frimaire an III) : des " terroristes " sont placés sous la surveillance des autorités.

#### 1795

- 28 avril (28 germinal an III) : les administrations départementales retrouvent les fonctions qu'elles avaient au 21 mai 1793.  
 8 juin : destruction de la statue du sommeil à Moulins. Elle représentait un corps debout.  
 5 septembre : crue subite et importante de l'Allier.  
 19 octobre : l'église Notre-Dame de Montluçon est rendue au culte.  
 25 octobre (3 brumaire an IV) : création d'une école centrale à Moulins.

#### 1796

- 22 septembre (1<sup>er</sup> vendémiaire an V) : inauguration de l'Ecole Centrale à Moulins.

#### 1797

- 14 mai : l'arrachage d'un arbre de la liberté est ordonné.  
 4 septembre (18 fructidor) : coup d'Etat.  
 22 décembre (2 nivôse an VI) : passage de Joséphine Bonaparte à Moulins.

#### 1798

- 21 janvier : les Montluçonnais – ils se proclament volontiers " sans culottes " – organisent une grande fête pour célébrer l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI.  
 25 janvier (6 pluviôse an VI) : les premiers détachements de l'armée d'Italie arrivent à Moulins.

## SOMMAIRE

### Première partie :

<b>LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1789-1799), par Michel Péronnet</b> . . . . .	9
<b>LA RÉGÉNÉRATION DE LA FRANCE (1789-1792)</b> . . . . .	9
La France en 1789 . . . . .	9
La situation politique en France (1787-1789) . . . . .	15
La campagne électorale (septembre 1788 - mai 1789) . . . . .	19
Des Etats généraux à l'Assemblée nationale constituante (mai 1789 - octobre 1791) . . . . .	21
L'Assemblée législative (1 <sup>er</sup> octobre 1791 - 21 septembre 1792) .	41
<b>LA RÉVOLUTION EN FRANCE (1782-1795)</b> . . . . .	52
La Convention « Girondine » (21 septembre 1782 - 2 juin 1793) .	55
La Convention montagnarde (2 juin 1783 - 10 octobre 1793) . . .	60
Le gouvernement révolutionnaire (10 octobre 1783 - 27 juillet 1794) . . . . .	63
La Convention thermidorienne (27 juillet 1794 - 26 octobre 1795) . . . . .	69
<b>LA GRANDE NATION RÉPUBLICAINE</b>	
<b>(25 octobre 1795 - 10 novembre 1799)</b> . . . . .	75
Le premier Directoire (octobre 1795 - 4 septembre 1797) . . . . .	75
Le second Directoire (septembre 1797 - juin 1799) . . . . .	79
Le troisième Directoire (juin 1799 - novembre 1799) . . . . .	80

**Seconde partie :**

<b>LA RÉVOLUTION DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER,</b> <b>par Jean-Charles Varennes</b> . . . . .	81
La Révolution sur la terre des Bourbons . . . . .	81
La création du département de l'Allier . . . . .	89
La Convention . . . . .	98
La Constitution civile du clergé . . . . .	111
Les émigrés . . . . .	115
L'armée révolutionnaire . . . . .	124
Le Directoire succède à la Convention . . . . .	129
Les communes changèrent de nom . . . . .	136

## BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE

- AUDIAT (L.), *La Terreur en Bourbonnais*, Moulins, 1873-1893).
- BIERNAWSKI (Louis), *Un département sous la Révolution française. L'Allier de 1789 à l'an III*, Librairie historique du Bourbonnais, Grégoire éditeur, Moulins, 1909.
- CLÉMENT (chanoine), *Montluçon et ses richesses d'art*, Librairie Lebienheureux, 1932.
- CORNILLON (J.), *Le Bourbonnais sous la Révolution française*, 4 vol., Riom, Imprimerie Ed. Girard, 1892.
- CREPIN-LEBLOND (Marcelin) et RENAUD (Claude), *Ephémérides moulinoises*, (Crépin-Leblond, 1926.
- DUPIEUX (Paul), *La province du Bourbonnais*, Ed. Crépin-Leblond ; *Peuples et princes en Bourbonnais*, Ed. Ipoméé.
- DUSSOURD (Henriette), *Le Bourbonnais*, Ed. des Volcans, 1975 ; *Histoire de Moulins*, Ed. des Volcans, 1975.
- LEGUAI (André), *Nouvelle histoire du Bourbonnais*, Horvath, 1985.
- MOREAU (Marcel), *Petite histoire de la province du Bourbonnais, Le Montluçonnais Jacques Boisrot de la Cour, député à la Constituante et la Législative*, (Centre Républicain, 1947).
- PIQUAND Docteur, *Montluçon pendant la première République*, Centre Républicain, 1947.
- ROUGERON (Georges), *Les Administrations départementales de l'Allier 1790-an VIII*, Montluçon, 1944 ; *La formation du département de l'Allier*, Montluçon, 1961.
- VARENNE (Jean-Charles), *Montluçon au cœur de la vallée du Haut-Cher*, Ed. des Volcans, 1974 ; *Les très riches heures du Bourbonnais*, Librairie académique Perrin, 1975.

### Principales revues consultées

Comité du Cent-Cinquantième, *Etudes sur la Révolution française dans l'Allier*, Moulins, 1939-1945.

*Le Pays Gannatois*, Société culturelle de recherches, Gannat.

*Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*, 4, place de l'Ancien-Palais, 03000 Moulins.

*Etudes Bourbonnaises (Notre Bourbonnais)*, 41, rue de Bernage, 03000 Moulins.

## BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

BERGERON (L.), *La Révolution française*, Paris, 1968.

FURET (F.), RICHEL (D.), *La Révolution française*, Paris, 1966 (nombreuses rééditions).

GODECHOT (J.), *Les révolutions (1770-1799)*, nouvelle éd. P.U.F., Paris, 1987.

GODECHOT (J.), *La Révolution française : chronologie commentée*, Paris, 1988.

PÉRONNET (M.), *50 mots-clé : la Révolution française*, Toulouse, 1983-1988 (avec supplément).

PÉRONNET (M.), *Le XVIII<sup>e</sup> siècle : des Lumières à la Sainte Alliance (1740-1820)*, Paris, 1987 (réimpression).

SODOUL (A.), *La Révolution française*, Paris, 1964 (nombreuses rééditions).

TULARD (J.), FAYARD (J.F.), FIERRO (A.), *Histoire et dictionnaire de la Révolution française*, Paris, 1987.

VOVELLE (M.), *La Révolution française, images et récit*, 5 vol., Paris, 1985.

VOVELLE (M.) (sous la direction de), *L'état de la France pendant la Révolution française*, Paris, 1988.

**Michel PERONNET**

## **LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1789-1799)**

L'expression révolution française est employée pour caractériser la période historique de dix années qui s'étend de 1789 à 1799 et dont l'influence s'exerce sur le monde entier.

On peut, par clarté, proposer un découpage de la période révolutionnaire en France et dans le monde :

- la régénération de la France (1789-1792)
- la Révolution en France (1792-1795)
- la Grande Nation républicaine (1795-1799)

## **LA RÉGÉNÉRATION DE LA FRANCE (1789-1792)**

### **La France en 1789**

La monarchie française de droit divin tire sa légitimité du temps : les successeurs de Clovis règnent depuis plus de 1 000 ans et leur pouvoir, ordonné par Dieu, est sanctifié lors du sacre en la cathédrale de Reims.

L'organisation des pouvoirs publics a atteint son plein épanouissement dès le règne de Louis XIV. Le roi en son conseil, grâce à des administrateurs, des généraux, des juges, des agents du trésor, assure l'exercice des droits fondamentaux de l'Etat : l'ordre public intérieur et les relations extérieures.



*Louis XVI, Roi de France  
(Cl. Horvath)*



*Marie-Antoinette,  
Reine de France  
(Cl. Horvath)*

La société française est multiple : chaque groupe social a sa propre organisation, son statut particulier, ses droits et franchises, en un mot : ses privilèges. Les nombreux corps qui composent juridiquement cette société se réunissent en ordre dans les assemblées politiques convoquées par la monarchie : les états généraux.

On sait que le premier ordre du royaume est le clergé catholique. Le clergé séculier, composé de curés sous la direction des archevêques et évêques, assure le soin des âmes dans une paroisse. Le clergé régulier suit soit une vie contemplative de prières, soit une vie active de prédication, d'enseignement ou d'assistance. Pour assurer la subsistance de clercs, l'entretien des lieux de culte et tous les services rendus, l'église catholique possède des propriétés et perçoit un impôt : la dîme. On peut estimer que le clergé contrôle environ 20 % du produit national.

La noblesse est un ordre reposant sur l'hérédité ou, comme l'on dit à l'époque, sur la race ; les divisions internes de l'ordre sont multiples. On distingue par exemple, en ce qui concerne l'origine de la noblesse, une noblesse de race dont le départ se perd dans la nuit des temps, et une noblesse d'anoblis, dont le principe est la lettre d'anoblissement donnée par le roi pour récompenser des services éminents. On peut observer des différences dans le groupe noble, fondées sur l'exercice d'une activité, généralement viagère ; l'activité peut cependant devenir la caractéristique d'une maison, spécialement parmi le personnel des cours souveraines : dès lors se distingue une noblesse militaire et une noblesse parlementaire. En général, les propriétés foncières des nobles forment des seigneuries, à la fois unites économiques, unites fiscales et unites judiciaires. De nombreuses familles, la noblesse provinciale, vivent dans leur seigneurie. La noblesse forme un ordre dirigeant, occupant toutes les hautes fonctions de la cour, du clergé, de l'administration, de la justice et de l'armée. Tous les nobles jouissent d'exemptions fiscales importantes, allant jusqu'à la non imposition, profitent de marques d'honneur, comme le port de l'épée ou des places réservées dans les principales cérémonies de l'Eglise ou de la monarchie ; d'autres encore l'autorisent à surmonter sa maison d'une girouette, et à marquer maisons et dépendances de ses armoiries. Comme seigneur, il juge les paysans placés sous sa dépendance et organise la vie économique : il est le seul à pouvoir posséder des pigeons (droit de colombier) et à pouvoir chasser ou pêcher.

On désigne logiquement le dernier ordre du royaume

sous le nom de troisième, tiers, état, puisque le clergé est le premier et la noblesse le second, et l'on classe dans cet ordre tous ceux qui ne sont ni clercs, ni nobles. Comme le remarque Sieyès en 1789, le troisième ordre, qui représente à lui seul plus de 95 % de la population française, n'est rien. On peut estimer, en effet, le clergé régulier à 70 000 religieux et à environ 150 000 religieuses, et le clergé séculier à 50 000 prêtres. La noblesse représente environ 300 000 personnes. Les ordres privilégiés comptent environ 500 000 personnes sur une population totale estimée entre 25 et 28 millions.

Le tiers état se répartit entre plusieurs grands groupes sociaux et les distinctions, souvent nombreuses, rendent difficile une répartition sociale rigoureuse. On peut, en une certaine mesure, proposer une distinction entre le tiers des campagnes et le tiers des villes.

La paysannerie représente environ 70 à 80 % de la population française. On entend par paysannerie l'ensemble des personnes s'adonnant totalement ou partiellement à des activités agricoles. Il ne faut pas confondre les habitants et ruraux dans la mesure où la société rurale est plus vaste que la société paysanne. En milieu rural vivent en effet la plupart des ecclésiastiques, la plupart des nobles, de très nombreux hommes de loi, spécialement des notaires, qui encadrent par la paroisse, par la seigneurie, par la justice, la société paysanne.

La plupart des paysans sont des tenanciers. Ils cultivent des terres qui sont grevées de certains droits reconnaissant la propriété éminente du seigneur. Le cens est une reconnaissance de cette propriété et il se paie à un taux fixe, en argent, de même le champart, payé en nature. A chaque mutation les lods et ventes payés au seigneur marquent ce droit éminent. Le tenancier est libre sur son exploitation et, mis à part le prélèvement pour le seigneur et le prélèvement décimal pour le clergé, il jouit de tous les revenus produits par la terre et peut aliéner sa terre et la transmettre.

Dans certains cas le propriétaire, seigneur ou clerc, ou le tenancier peuvent confier l'exploitation de leur domaine à des locataires qui signent un bail à temps fixant un loyer (fermage) ou stipulant un partage des récoltes (métayage). Certains fermiers possesseurs de trains de culture importants peuvent jouer un grand rôle dans la vie locale et même provinciale : le cas le plus célèbre est celui des fermiers d'Artois, pour lesquels a été créé le terme de fermocratie.



*Les trois ordres en costume de cérémonie*  
(Cl. Horvath. Doc. B.N.)

Une main-d'œuvre rurale importante est employée dans les activités agricoles, soit comme domestiques, soit comme journaliers. Ces travailleurs salariés ajoutent quelque fois un complément à leurs ressources par des activités artisanales comme la filature ou le tissage des laines, lins, chanvres, voire soies et coton. Tous les membres de la communauté villageoise peuvent utiliser les ressources des terres communales, fournissant le bois de chauffage et le pacage pour quelques animaux.

La société paysanne est politiquement organisée autour de conseils politiques élus qui gèrent les affaires de la communauté. La diversité la plus grande règne dans les sociétés paysannes.

Dans les villes, capitale du royaume, capitales des provinces, grands ports, vit une société diversifiée, dans laquelle tous les ordres du royaume sont représentés : archevêques et évêques, gouverneurs et intendants, présidents des cours souveraines, curés, commis, juges et avocats.

Les gens de métier appartiennent pour la plupart à des corps de métier dirigés par des syndics. La hiérarchie est très stricte : après une longue formation, l'apprenti devient compagnon, après la confection d'un chef-d'œuvre le compagnon devient maître. Une réglementation extrêmement minutieuse vise à protéger le consommateur contre des fraudes éventuelles ou des dangers réels, à éviter la concurrence entre les producteurs, à fixer un juste prix en rétribution du travail et permettre au consommateur d'échapper aux manœuvres spéculatives des producteurs. Toute cette réglementation, héritée de l'époque médiévale, limitait la capacité d'entreprendre.

Une bonne partie du secteur productif échappe au régime des corps urbains : il s'agit du secteur rural. Des marchands achètent la matière première, la font travailler par des artisans ruraux, font faire ensuite en ville les finitions. Les draps du Languedoc, les toiles de Normandie et de Bretagne sont ainsi produits. Une bonne partie de la production industrielle entre dans le circuit du grand commerce international en échange des produits coloniaux.

Quelques manufactures se développent sans pour autant provoquer de grandes concentrations de main-d'œuvre : telles les forges d'Anzin ou celles d'Alsace appartenant à de Dietrich.

L'économie avait connu une bonne croissance tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais certains signes d'essouffle-

ment apparaissent alors que la concurrence anglaise devient redoutable pour les marchés traditionnels de la France. Les négociants, les armateurs, les manufacturiers font face à la concurrence, s'organisent et songent à peser sur le pouvoir politique pour obtenir son aide.

Dans les villes les plus engagées dans les activités économiques comme Paris, Lyon, Rouen, Bordeaux, Nîmes, Marseille, la réduction du rythme des affaires provoque des fermetures d'ateliers ou des diminutions d'horaires. Dès l'année 1785, des associations se forment pour aider les ouvriers.

A un moment où les salaires piétinent, les prix des denrées alimentaires augmentent à cause d'une série de mauvaises récoltes dues à des accidents climatiques : orages violents et sécheresse excessive de l'été 1788, froid intense de l'hiver 88-89, qui gèle les semences en terre et détruit les arbres. Les prix ne cessent de monter durant le printemps 1789.

La "révolution" anglaise de 1688 avait provoqué un regain d'activité dans la vie intellectuelle et surtout déplacé les centres d'intérêt de l'œuvre d'art vers l'essai critique.

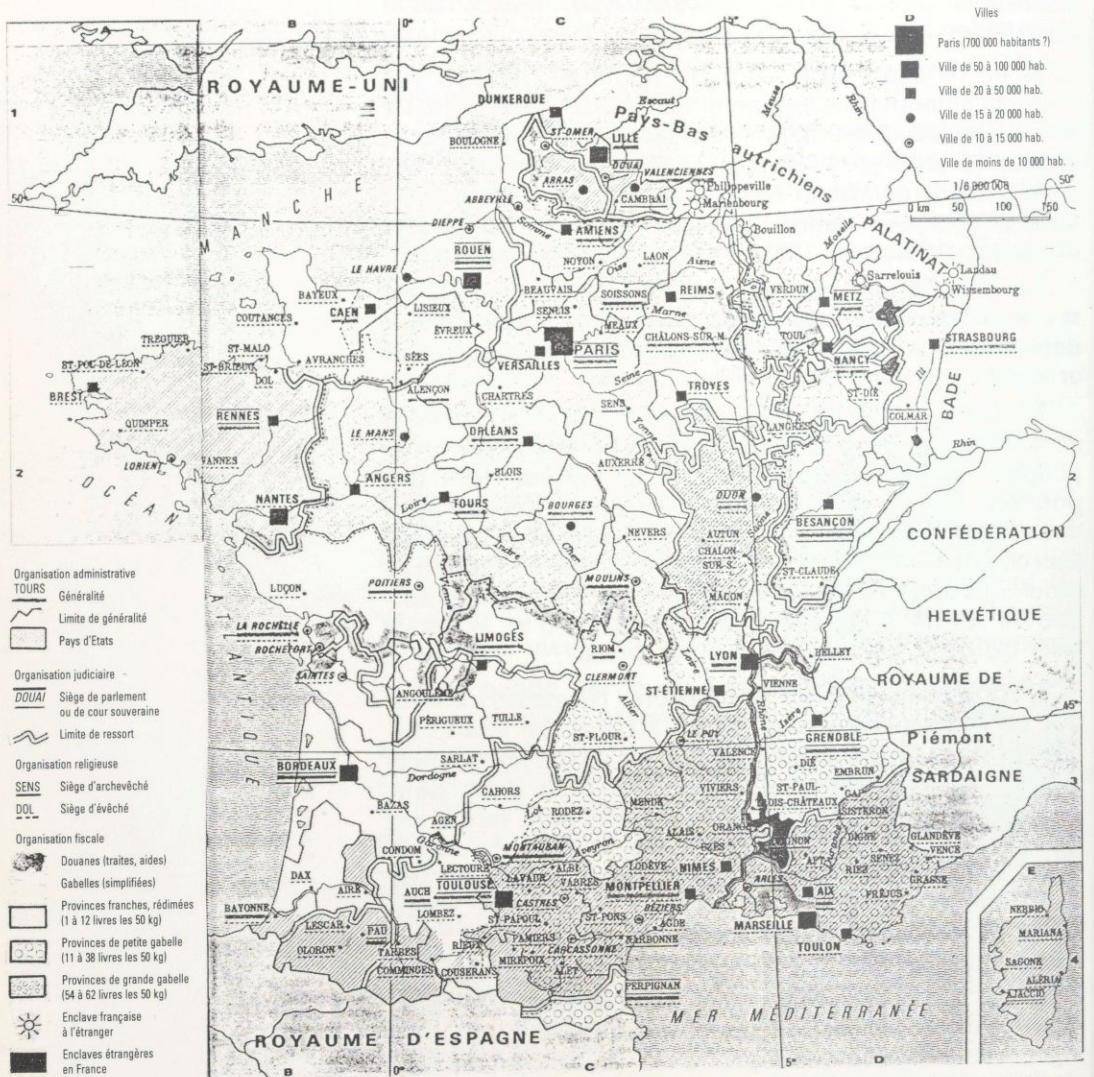
L'ouvrage de John Locke, *Traité sur le gouvernement civil*, développe l'idée qu'un contrat lie le pouvoir et le peuple et qu'il est dénonçable, précise l'organisation des pouvoirs publics en insistant sur la séparation des pouvoirs entre l'exécutif réservé au souverain et le législatif exercé par les citoyens par l'intermédiaire de représentants. Les idées de Locke inspirent toute la pensée politique du XVIII<sup>e</sup> siècle, celle de Montesquieu (*L'esprit de lois*) ou de Rousseau (*Le contrat social*).

L'application des lois d'obligation religieuse catholique en France entraîne quelques affaires qui émeuvent l'opinion : la condamnation au bûcher du pasteur protestant Rochette, l'exécution du chevalier de la Barre pour blasphème, les affaires Calas et Sirven, dans lesquelles on soupçonnait les passions religieuses catholiques de s'être déchaînées contre des protestants. Voltaire, par des campagnes inlassables, réclamait la tolérance, c'est-à-dire la levée des lois d'obligation religieuse.

Ces affaires avaient attiré l'attention de l'opinion publique sur le fonctionnement de la justice en France, et notamment sur le recrutement des juges. L'office de juge, propriété achetée à prix d'or (vénalité), se transmet comme un patrimoine et l'on estimait que certains héritiers n'avaient pas fait les études nécessaires à l'exer-

cice de leur profession. La justice criminelle appliquait la torture pour obtenir les aveux des accusés. L'opinion se tourne contre cette pratique et suit l'Italien Beccaria (*Traité des délits et des peines*, 1764) et le Français Voltaire (*Commentaire sur l'ouvrage des délits et des peines*, 1766).

Toutes ces idées sont reprises et systématisées dans un ouvrage en 17 volumes de texte et 11 de planches,



La France en 1789. Extrait de Péronnet (M). *Le XVIII<sup>e</sup> siècle des Lumières à la Sainte-Alliance (1740-1820)*. Paris, Hachette. 1987

## LES COMMUNES CHANGÈRENT DE NOM

NOMS ANCIENS	NOMS NOUVEAUX
Ainay-le-Château	Ainay-sur-Sologne
Bourbon-l'Archambaud	Burge-les-Bains
Château-sur-Allier	Montbel
Châtel-de-Neuvre	Montagne-sur-Allier
Châtel-Montagne	Mont-sur-Besbre
Dompierre	Source-Libre
Le Donjon	Val-Libre
Louroux-Bourbonnais	Louroux-sur-Courget
Lurcy-Lévy	Lurcy-le-Sauvage
Neuilly-le-Réal	Neuilly-sur-Sanne
Saint-Aubin-le-Monial	Marçat
Neuglise	Montcailloux
Saint-Bonnet-de-Four	Bonnet-Libre
Saint-Bonnet (Yzeure)	Mont-Grillet
Saint-Bonnet-de-Rochefort	Roche-Libre
Saint-Bonnet-Tronçais	Bonnet-sur-Sologne
Saint-Caprais	Thémistocle
Saint-Clément	Montagne
Saint-Bénin (district de Cérilly)	Charnoux
Saint-Didier-en-Donjon	Boisdidier
Saint-Didier-en-Rollat	Marcenat-les-Lévis
Saint-Ennemond	Labron
Saint-Gérard-de-Vaux	Mont-Libre
Saint-Gérard-le-Puy	Puy-Redan
Saint-Genest	Montgenest
Saint-Germain-des-Fossés	Puy-Mourgon
Saint-Hilaire	Le Morgon
Saint-Léon	Puy-la-Montagne
Saint-Léger-des-Bruyères	Les Bruyères
Saint-Loup	Brosses
Saint-Marcel-en-Murat	Venant
Saint-Martin-des-Lais	Les Lais-sur-Taré
Saint-Menoux	Maillé-sur-Rose
Saint-Plaisir	La Bieudre
Saint-Pont	Mont-sur-Chalon
Saint-Rémy-en-Rollat	Servagnon
Sainte-Thérence	Neuville
Saint-Voir	Voir
Toulon-sur-Allier	Mont-la-Loi
Saint-Pourçain-sur-Sioule	Mont-sur-Sioule
Saint-Pourçain-Malchère	Dorvalet
Saint-Pourçain-sur-Besbre	Bèbre-la-Montagne
Saint-Léopardin-d'Augy	Vivier

D'après *Etude sur la Révolution française dans l'Allier*, Edition du Cent-Cinquanteaire.

La

Michel PERONNET

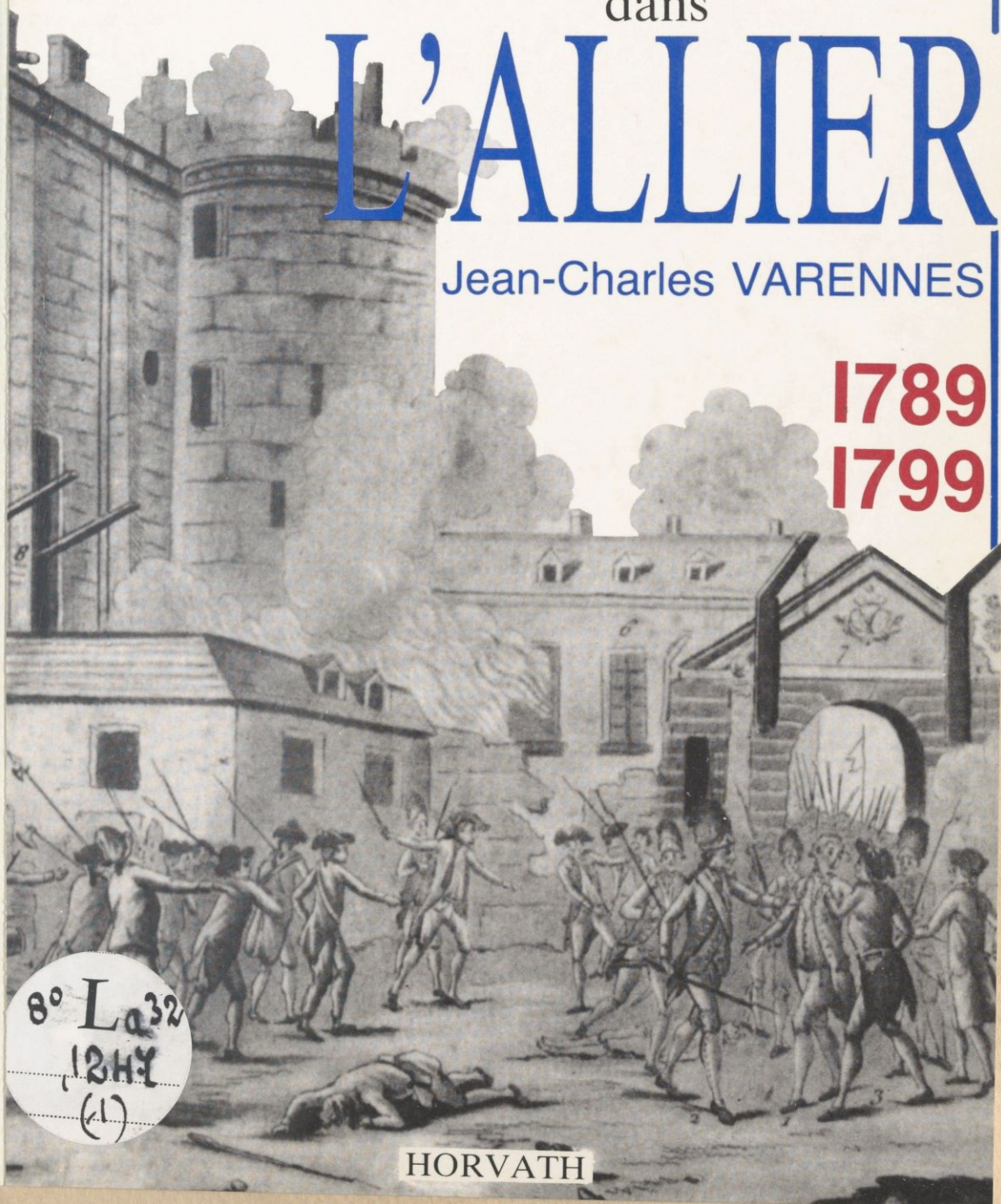
# RÉVOLUTION

dans

# L'ALLIER

Jean-Charles VARENNES

1789  
1799



8° La 32  
1244  
(1)

HORVATH